

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR
L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS CENTRAUX**

Le Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu l'arrêté du 28 septembre 2023 portant élections des représentants des usagers aux conseils centraux d'Aix-Marseille Université ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en sa séance du 26 octobre 2023 ;
Vu l'arrêté portant organisation des bureaux de vote pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux DU 7 novembre 2023

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la composition des assesseurs du bureau de vote de l'UFR SCIENCES DU SPORT SITE LUMINY,

Arrête

Article 1 : Modification de l'article 1^{er} de l'arrêté portant organisation des bureaux de vote pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux

Le bureau de vote de l'UFR SCIENCES DU SPORT SITE LUMINY est modifié comme suit :

UFR SCIENCES DU SPORT SITE LUMINY - 163, avenue de Luminy

Salle de Scrutin : Foyer – Bâtiment E, 1^{er} étage

Président : Valérie CANOVA

Assesseurs :

Assesseurs le 8 novembre 2023 :

- Désigné par l'administration : Mohamed BENKHEDDA
- Désigné par l'administration : Yann ROSSER

Assesseurs le 9 novembre 2023 :

- Désigné par l'administration : Maelle JEAN-LOUIS
- Désigné par l'administration : Laurena ZAMMIT-MAFFREN

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées

Article 3 : Publication

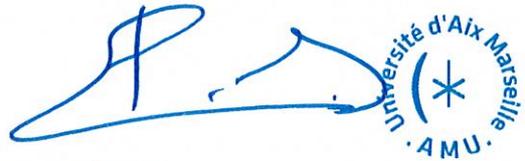
Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet dédié aux élections :

<https://elections-conseils-centraux.univ-amu.fr>

Article 4 : Exécution

La Directrice générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 7 novembre 2023



Eric BERTON

Le Président d'Aix-Marseille Université